

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age
Direction Adjointe Gestion des Etablissements et Services

116-26

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JACKY GERARD**

**OBJET : Subvention de fonctionnement 2020 en faveur de l'association UNAPEI Alpes
Provence pour le fonctionnement et le développement du centre d'appui à la coordination des
parcours de santé "Handi Santé".**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes en situation de handicap, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'accès aux soins des personnes adultes en situation de handicap s'inscrit dans les orientations du schéma départemental 2017-2022, à savoir informer et faciliter l'accès aux dispositifs en favorisant la coordination des acteurs. Ainsi, le centre d'appui à la coordination des parcours de santé des personnes handicapées géré par l'association UNAPEI Alpes Provence répond à cet objectif.

L'agence régionale de santé PACA a lancé courant 2013 un appel à projet pour l'accompagnement des établissements de santé dont l'un des axes prioritaires porte sur la prévention du handicap et de la perte d'autonomie. Dans ce cadre, le projet Handi Santé de création d'une structure d'appui, de coordination et d'orientation des personnes handicapées a été retenu.

Le projet concerne les centres hospitaliers de l'assistance publique des hôpitaux de Marseille, d'Aix-en-Provence et de Martigues.

L'équipe est composée d'un médecin qui assure la coordination médicale au niveau départemental ainsi que de deux infirmières référentes handicap dans chaque hôpital, facilitant ainsi l'accès aux soins. Les actions portent non seulement sur le développement du travail en réseau sur le territoire d'attraction du centre hospitalier, sur l'identification des ressources existantes en termes d'accessibilité, de qualité d'accueil, de types de compétences disponibles et sur l'incitation à la mise en place de conventions entre hôpitaux et structures médico-sociales, mais aussi, sur le suivi et la prévention des hospitalisations des personnes handicapées, parfois inutiles et toujours déstabilisantes.

Le centre d'appui a aussi pour mission de sensibiliser et former des professionnels de santé des Bouches-du-Rhône aux différents types de handicaps. Ainsi, la prise en charge médicale et le parcours individuel de chacun s'en trouve facilités.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif de réponse accompagnée pour tous, le dispositif Handi Santé 13 participe aux groupes opérationnels de synthèse à la demande de la MDPH.

Le dispositif était majoritairement financé par l'ARS PACA qui a mis fin au financement de ce dernier en 2018. Afin que le dispositif puisse se poursuivre, le montant de la subvention sollicitée en 2019 était en augmentation comparativement aux années précédentes passant ainsi de 58 000 € à 250 000 €. Le montant sollicité en 2020 est sans évolution, soit 250 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL